



**PRÉFET  
DE LA MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**  
Service aménagement et urbanisme

Laval, le **11 JUIL. 2022**

Affaire suivie par : Fabienne Delhomme

Le préfet de la Mayenne

à

Monsieur le président de la communauté de  
communes du Pays de Craon  
Rue de Buchenberg  
53 400 CRAON

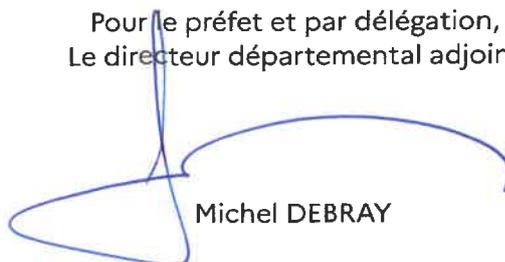
**Objet** : Étude agricole préalable en application du principe ERC appliqué à l'agriculture  
– Zone d'activité des Rues à Cossé le Vivien (53)

**Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels,  
Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 7 juillet 2022**

Dans son champ de compétence, la commission émet un avis favorable à l'étude citée en objet, assorti des réserves suivantes :

- le projet de construction d'une centrale photovoltaïque à Congrier porté par un collectif d'exploitants agricoles répond aux besoins du territoire en matière de ressources énergétiques alternatives aux énergies fossiles. Il convient cependant de veiller à ce que cette installation ne consomme pas de terres productives agricoles.
- À l'issue de l'appel à projets effectué par la communauté de communes, l'intégralité du montant de la compensation n'a pu être alloué. De nouveaux appels à projets pourraient être ouverts selon un calendrier moins contraint que le premier, permettant ainsi une plus grande diversité de projets, ainsi qu'une articulation plus étroite avec le projet alimentaire territorial (PAT) mis en œuvre par la collectivité.

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental adjoint



Michel DEBRAY

Tel : 02 43 67 88 15

Méi : ddt-sa-planif@mayenne.gouv.fr

Cité administrative rue Méd. Donald BP 23009 53063 LAVAL CEDEX 9

Tel : 02 43 67 87 00 Fax : 02 43 66 98 84 Méi : ddt@mayenne.gouv.fr